

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Décision du 8 janvier 2007 de la Commission nationale
des experts en automobile**

NOR : *DEVS0765297S*

La Commission nationale des experts en automobile lors de sa réunion du 7 décembre 2006 a :

1. Etabli une liste complémentaire à celle établie en mai 2006 en :
 - 1.1. Acceptant cinq nouvelles candidatures, intégrées dans la liste nationale établie en mai 2006 : Des Rosiers (Frédéric) ; Dormeau (Frédéric) ; Lunel (Sébastien) ; Nioche (Sylvain) ; Sene (Sylvio).
 - 1.2. Pris en compte le fait qu'un expert : Coissac (Jean-Pierre) n'est plus qualifié VGA faute d'avoir suivi la formation continue triennale obligatoire pour conserver cette qualification.
 - 1.3. Pris en compte la qualification VGA de deux experts : Coute (Jean-Michel) et Meyer (Dominique).
 - 1.4. Constaté la cessation d'activité de sept experts : Bannier (Gilles) ; Haddiouche (Kamal) ; Meillon (Stéphane) ; Noye (Pierre) ; Santo (Claude) ; Urbin (Yves-Claude) ; Valdelievre (Georges).
2. Examiné le cas d'une demande d'agrément émanant d'un expert titulaire d'un diplôme belge :

Au vu des documents fournis et de l'enquête effectuée par le secrétariat, la commission a inscrit Amir (Ali) sur la liste nationale sans mention de la qualification VGA.

Fait à Paris, le 8 janvier 2007.

*Le
président,
J. Dardel*

*La secrétaire,
A. Prud'homme*